



Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby  
Demande de certificat d'autorisation

## RÉNOVATION / RÉPARATION

### À l'usage de la Municipalité

Date de la réception :

No de la demande :

Date de l'appel lorsque terminé :

#### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Téléphone bureau :

Cellulaire :

Courriel :

#### LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse des travaux :

Matricule :

Lot :

#### EXÉCUTANT DES TRAVAUX OU ENTREPRENEUR

Entrepreneur :

Adresse :

Téléphone :

No R.B.Q :

Date prévue début travaux :

Date prévue fin travaux :

Valeur estimée des travaux :

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

## DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, \_\_\_\_\_, soussigné(e) étant dûment autorisé(e), déclare que les renseignements ci-dessus et ci-attachés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant. Je suis conscient(e) qu'un délai maximum de trente(30) jours peut s'écouler avant l'émission du permis.

Demandeur :

Signé à Saint-Alphonse-de-Granby, ce

Les renseignements personnels recueillis par la Municipalité sont nécessaires pour l'application de la réglementation provinciale et locale. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de la demande. La municipalité ne communiquera ces renseignements qu'à leurs membres du personnel autorisés ou à leurs partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

## Tarification pour l'obtention du permis

**50\$ de base +1\$ pour chaque tranche de 1000\$ de la valeur d'estimation des travaux <sup>(1)</sup>.**

(1) Si la valeur d'estimation des travaux est manquante ou jugé inexacte par l'inspecteur, le prix du permis est de 50\$ de base +3\$ du m<sup>2</sup> de superficie de construction au niveau du sol.

## DOCUMENTS A FOURNIR

☐

Plans, photos ou croquis illustrant les travaux de rénovation ou de réparation projetés, si requis.